

Etat des dettes

Personnes morales

Canton

Commune

N°

2023

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Période fiscale 2023

Veuillez renvoyer la présente formule, dûment remplie et signée, avec la déclaration d'impôt (ou dans les 15 jours, si vous avez déjà retourné la déclaration). Nous nous réservons la possibilité de vous demander ultérieurement de produire les quittances d'intérêt ou d'autres pièces justificatives, par exemple une attestation du créancier, notamment pour les dettes envers les banques ou les créanciers domiciliés à l'étranger. Les dettes non justifiées ne peuvent être prises en considération dans la taxation.

En remplissant la formule, on observera qu'il faut indiquer les dettes selon leur état à la fin de l'exercice 2023 resp. 2022/2023.

N'indiquer d'une manière générale que **des montants entiers en francs**.

Nom et adresse du créancier	Garanties ¹	Montant de la dette selon bilan de clôture	Taux d'intérêt	Intérêts ² 2023 resp. 2022/2023
A. Dettes garanties par gage immobilier³		Montant en francs	%	Montant en francs
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
Total				
B. Dettes provenant de prêts sans les dettes envers les banques				
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
Total				

¹ Dans la colonne «Garanties», on inscrira les immeubles mis en gage et les autres garanties remises au créancier, telles que stocks, titres, polices d'assurance, cautions, etc. (pour les **immeubles**: commune, rue et numéro ou autre brève désignation; pour les **titres**: désignation exacte du titre et valeur nominale; pour les **polices d'assurance**: société d'assurance et somme assurée).

² On indiquera les intérêts **échus** pendant l'exercice 2023 resp. 2022/2023 (sans les amortissements).

³ Les cas échéant, on indiquera ici également les **rentes de droits de superficie** (art. 779 du code civil) en inscrivant dans la colonne 1: Rente pour droit de superficie versée à (adresse exacte du bénéficiaire).

Nom et adresse du créancier	Garanties ¹	Montant de la dette selon bilan de clôture	Taux d'intérêt	Intérêts ² 2023 resp. 2022/2023
		Montant en francs	%	Montant en francs
C. Dettes envers les banques				
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
Total				
D. Dettes envers des fournisseurs sous réserve de contrôle ultérieur				
E. Autres dettes				
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
Total				

¹ Dans la colonne «**Garanties**», on inscrira les garanties remises au créancier, telles que stocks, titres, polices d'assurance, cautions, etc. (pour les **titres**: désignation exacte du titre et valeur nominale; pour les **polices d'assurance**: société d'assurance et somme assurée).

² On indiquera les intérêts **échus** pendant l'exercice 2023 resp. 2022/2023 (sans les amortissements).

Nous attestons l'exactitude des indications ci-dessus et déclarons en particulier que nous répondons de ces dettes à la fin de l'exercice 2023 resp. 2022/2023.

Lieu et date

Signature valable de la société